

La-Chapelle, le 31 mars 2006

Monsieur Alain Pirat
Chef du projet CEVA
5, rue David-Dufour
1211 Genève 8

Objet : Séance d'information CFF/CEVA du 21 mars 2006

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence lors de la séance précitée.

L'attente des propriétaires présents ne se limitait pas à l'examen des droits fonciers ou à celui d'éventuelles indemnités. Il est donc regrettable que les organisateurs n'aient pas pris la peine de commenter et d'expliquer devant l'auditoire les nombreux plans exposés et de décrire de façon précise la nature du projet et ses conséquences pratiques pour les habitants de La Chapelle.

Avec un étonnement certain, nous avons découvert que plusieurs villas situées au bas de la route de La Chapelle allaient être démolies afin d'accueillir les installations de chantier.

Si nous savions que ces maisons allaient être appelées à disparaître, nous pensions que le fait de les sacrifier était nécessaire à la réalisation du projet, dans sa phase finale, or il n'en est rien! C'est pourquoi nous vous demandons de trouver un emplacement différent pour ces installations, de manière à sauver ces maisons.

N'est-il pas en effet illogique et irrationnel de démolir des habitations sans raison, alors que de toute évidence d'autres solutions existent. Que dissimule cette option insolite et sans doute onéreuse ? Son maintien susciterait de nombreuses oppositions.

Nous souhaitons être associés aux études de détail des accès provisoires à nos maisons et des mesures de réduction des nuisances pendant les travaux et cela avant leur mise à l'enquête.

Le dialogue qui pourrait s'établir ainsi permettra une fructueuse compréhension réciproque d'autant que les esquisses de solutions que nous avons cru entrevoir lors de la soirée nous apparaissent en totale contradiction avec la réalité du terrain.

Nous apportons notre soutien au projet CEVA. Mais nous disons aussi notre ferme volonté de ne pas en faire injustement les frais.

Veillez croire, Monsieur le chef de projet, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom des propriétaires convoqués le 21 mars 2006 et des riverains :
(signatures au verso)

PS : L'Association pour la Sauvegarde du Site de La Chapelle a donné son soutien à la présente lettre lors de son assemblée générale ordinaire du 30 mars 2006.

